



## Une bonne partie de la forêt varoise s'est consumée.



Source Var Matin 7 août 2017 Véronique Georges avec [Frédéric Georges Roux](#), président du syndicat des propriétaires forestiers privés du Var.

La forêt varoise est privée à 80 % et les propriétaires forestiers qui viennent de voir leurs biens partir en fumée, sont les premiers perdants des incendies (\*). Frédéric-Georges Roux, président de [Fransylva 83](#), le syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var, exprime leur colère.

(\*) La forêt privée varoise compte 280000 hectares. 9000 propriétaires possèdent plus de 4 hectares et 1500 plus de 25 hectares.

### Quelle est votre réaction après ces milliers d'hectares partis en fumée?

Ma première réaction est de dire chapeau bas et honneur aux pompiers et aux bénévoles en orange des comités communaux des feux de forêts qui ont lutté sans répit, souvent au péril de leur vie, et grâce à qui nous ne déplorons aucune victime mais seulement quelques dégâts matériels minimes. Mais une fois cela dit, laissez-moi exprimer mon courroux car on oublie que chaque incendie a fait quand même des victimes: nos forêts d'abord mais aussi leurs propriétaires. Toute forêt a un propriétaire, privé dans plus des deux tiers des cas en région Paca, qui a pour mission de la gérer durablement.

### Les pompiers ne peuvent pas être partout...

Évidemment, et je félicite les autorités qui ont su prendre les décisions qui s'imposaient, organiser les évacuations dans le calme. Mais les forêts sont aussi un bien dont la valeur est ignorée: paysage, biodiversité, puits de carbone, protection contre l'érosion, filtration des eaux, frein aux inondations en cas de fortes intempéries... Sans oublier le bois et l'énergie renouvelable que représente la biomasse forestière et qui ces derniers jours a seulement chauffé les nuages. *Quid alors de l'approvisionnement de la centrale Inova de Brignoles et ses 140000 tonnes de bois par an à fournir. NDLR*

Avec le changement climatique, le risque d'incendie va aller croissant.  
Faut-il faire plus de prévention?

Ce n'est pas le changement climatique qui met le feu. Plusieurs mois sans précipitation, un sol sec, une température élevée, des vents violents ne peuvent qu'accroître les difficultés pour le maîtriser. Mais sauf exception rarissime, ce n'est pas la forêt qui prend feu, c'est toujours l'homme qui le met, par malveillance, accident, imprudence ou inconscience.

Faut-il alors augmenter les moyens de lutte?

Où sont les limites? Les préfets et leurs services ont été à la hauteur pour diriger et coordonner les moyens dont ils disposent, mais que d'aucuns considèrent comme insuffisants.

Vous considérez qu'on a assez de bombardiers d'eau?

On pourrait en avoir deux fois plus ou annoncer qu'on en commande six dont le premier arrivera en 2019 et le sixième en 2024, ce n'est pas leur nombre qui est en cause. Le problème c'est qu'il y a trop de départs de feux et que les pompiers sont contraints de se mobiliser autour des maisons et laissent brûler les arbres.

Les forêts ont-elles été sacrifiées?

Quand je dis trop de départs de feux, je veux rappeler d'abord que les grands feux, ceux qui détruisent les forêts sans que les canadiens et encore moins les pompiers au sol puissent faire grand-chose, ont toujours eu pour origine un petit feu. La stratégie, et c'est la bonne, veut que la priorité soit donnée aux feux naissants, faciles à éteindre avant qu'ils n'aient pris de l'ampleur. Rappelez-vous ce que DFCI signifie: défense des forêts contre les incendies et pas défense des maisons contre les incendies de forêts. Or vous avez pu voir, comme moi, des colonnes de véhicules de secours, remplis d'eau, suréquipés de pompes, de lances et de tuyaux, longeant des kilomètres de lisières boisées en combustion sans s'en préoccuper pour aller se poster au bout de la piste à côté d'une villa qui n'avait pas respecté les OLD.

## Les OLD?

Les obligations légales de débroussaillage. Elles sont définies dans le code forestier et peuvent être complétées par un arrêté préfectoral spécifique à chaque département. Ce débroussaillage sur 50 mètres, parfois 100m autour des constructions, est non seulement légal mais aussi obligatoire et surtout il est efficace. Chaque villa qui n'a pas respecté les OLD est potentiellement en danger. Elle mobilise deux camions et une demi-douzaine de pompiers qui sont de ce fait indisponibles pour défendre la forêt contre l'incendie. Si le propriétaire avait effectué les travaux prescrits, il n'y aurait pas grand besoin de pompiers, aussi tôt et aussi longtemps, si le feu avait pu être arrêté à distance.

Pourquoi les OLD, dont on avait tant parlé après les gros incendies de 2003, ne sont-elles pas suffisamment respectées?

C'est de la responsabilité des maires de contraindre leurs administrés à respecter la loi, en plus c'est dans leur intérêt. Alors, permettez-moi de me fâcher quand j'entends un maire pleurnicher parce que sa colline, qui n'est souvent pas à lui, est toute noire et pelée et que ça va faire fuir les touristes alors qu'il a autorisé des lotissements en lisière de forêt, quand ce n'est pas le mitage outrancier et les extensions de cabanons sans permis. Et permettez-moi de hurler contre ces tartines d'espaces boisés à conserver (ou à calciner!) dans les PLU, ces réserves et parcs nationaux et autres zonages qui mettent sous cloche des centaines d'hectares aujourd'hui cramés faute de sylviculture durable...

Que préconisez-vous pour sauver la forêt?

Certainement pas ce que dit un technicien de l'ONF, qui trouve normal que la forêt brûle car c'est bon pour les chênes-lièges et l'ouverture des milieux. Il est trop jeune pour avoir vécu le feu des Mayons de 1979 ou celui qui, venant de Collobrières, a fini dans ma colline de Carnoules en 1990. Pendant qu'il y est, qu'il mette le feu puisque c'est bon pour la diversité! Sérieusement, pour sauver la forêt, il faut développer une sylviculture durable.

## Comment refaire de la sylviculture?

Il faut transformer les propriétaires en gestionnaires sylviculteurs et en acteurs économiques à chaque fois que leur forêt a de la valeur. Les propriétaires forestiers doivent se prendre plus en main pour que leur forêt soit mieux respectée et valorisée. Il faut réamorcer une pompe. Par exemple, on peut valoriser le pin d'Alep en bois d'œuvre, il a des qualités mécaniques supérieures aux autres essences. Pour cela, il faut des scieries, des architectes, des maisons. C'est toute cette filière forêt/bois qui donnera plus de valeur à nos forêts méditerranéennes, ce qui permettra de mieux les entretenir et va contribuer à les protéger.

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE GEORGES Var Matin [vgeorges@nicematin.fr](mailto:vgeorges@nicematin.fr)

1. La forêt privée varoise compte 280000 hectares. 9000 propriétaires possèdent plus de 4 hectares et 1500 plus de 25 hectares.

Frédéric-Georges Roux est scandalisé par certains «vautours du bois brûlé » comme il les appelle, qui «se précipitent, alors que les fumerolles ne sont même pas noyées, à la porte des petits propriétaires avec un discours éhonté de prédateur: "Je vous débarrasse de vos bois calcinés et nettoie vos parcelles pour pas un rond" ». Or «le bois, même brûlé, a une valeur énergétique et donc économique») rappelle-t-il.

Il préconise: «Prenez le temps de vous organiser, avec vos voisins, que ce soit en ASL ou en simple organisation de circonstance, en profitant des conseils de Fronsylva'In ou du Centre régional de la propriété forestière?). Vous serez mieux armés pour que demain vos parcelles retrouvent la vie et la valeur qu'elles méritent. Ne cédez pas aux requins même si leur discours s'apparente à celui des sirènes. »

1. [Trans Sylva Paca Var Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Tél. 04.94.50.11.51.](#)
2. [CNPFF Centre National de la Propriété Forestière](#)
3. [Frédéric Georges Roux une vie long et en large](#)

Extrait de son engagement pour la forêt:

## Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

*« Propriétaire forestier et adhérent au Syndicat qui les représente dans le Var, j'en ai été Administrateur puis, bien que ni pur Provençal, ni forestier de souche, j'en ai été nommé*

*Président en 2012. »*

*« Loin d'être une position honorifique où je serais seulement amené à couper les rubans et à fréquenter les cocktails, il s'agit d'une mission stratégique pour défendre et valoriser les forêts du premier département forestier de France (plus de 62% de sa surface est boisée). qui me fait travailler (et parfois me confronter) avec les services de l'État (Ministères, Préfectures, DDTM, DREAL...), ceux des collectivités locales (Conseil Général, Conseil Régional, Communautés de communes, maires, pompiers, CCFF...), les Parcs et Réserves naturels, les associations diverses (écologiques, tourisme, sportives, chasseurs, randonneurs...) sans oublier nos partenaires consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers...) et professionnels (ONF, CRPF, Coopérative, exploitants forestiers, bûcherons, industriels du bois et de l'énergie...). »*

*« C'est à ce titre que je suis :*

- Membre du bureau de direction de la Réserve Naturelle Régionale de la Plaine des Maures et particulièrement impliqué dans la protection des espèces végétales et animales et notamment la tortue d'Herman et, par conséquent un supporter du village des tortues qui devrait bientôt s'implanter à Carnoules.*
- Membre suppléant à la Commission départementale des sites, au Conseil Économique Social et Culturel du Parc National de Port Cros, conseiller du Centre Régional de la Propriété Forestière et administrateur de plusieurs associations départementales et régionales.*
- Pilote de plusieurs groupes de travail au sein de la Commission Régionale Biomasse dans le cadre des projets de co-génération de Gardanne et de Brignoles. »*

**Enregistrer**

**Enregistrer**